

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1395

Artikel: Reverdir le commerce mondial
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Reverdir le commerce mondial

LE CONSEIL FÉDÉRAL doit modérer les ardeurs libérales du secrétariat d'État à l'économie. Il doit donner des consignes claires à ses fonctionnaires qui préparent la réunion ministérielle de l'OMC fin novembre à Seattle. Le libre commerce mondial doit fonctionner dans le respect des plus faibles et la sauvegarde de l'environnement. Les manifestants l'exigeaient de manière musclée lors de la ministérielle de l'an passé à Genève. C'est ce que souhaitent aussi 92% des personnes interrogées par sondage pour le compte de la Déclaration de Berne. Et aujourd'hui une coalition inhabituelle de paysans, de tiers mondistes, de défenseurs de l'environnement et des consommateurs le réclame d'une manière pressante au gouvernement.

L'OMC n'est pas le grand Satan dénoncé par les fundamentalistes casseurs de Genève. Elle compte à son actif de solides règles pour civiliser le commerce mondial et conjurer les dégâts des guerres protectionnistes. Mais ces règles ignorent les répercussions sociales et environnementales de la mondialisation de l'économie.

Les libéraux de stricte obéissance affirment que l'OMC ne peut pas prendre en charge tous les problèmes de la planète. Pour survivre, elle doit se limiter à réglementer correctement les échanges commerciaux. Autoriser, par exemple, des sanctions contre un pays pollueur créerait

le grave risque d'un «protectionnisme vert». L'Europe ou les États-Unis pourraient alors aisément fouler les principes du libre-échange et barrer la route aux textiles non écologiques de l'Inde ou du Bangladesh.

Une équipe de chercheurs de l'Université de St-Gall prend le contre-pied de cette tendance... en se basant strictement sur la même doctrine libérale. Le fabricant indien de textile qui déverse sans précaution ses eaux usées dans l'environnement bénéficie d'un avantage indu. Il ne paie pas les frais d'épuration. Ses prix n'englobent donc pas les coûts externes de la pollution que doivent supporter ses concurrents. Il pratique un «dumping vert» contraire au libéralisme et doit être sanctionné par l'OMC.

La lutte contre le «dumping vert» devrait répondre à des règles précises

La lutte contre le «dumping vert» devrait répondre à des règles précises pour éviter de tomber dans l'arbitraire. L'OMC imposerait aux producteurs des normes minimales de respect de l'environnement. Leur violation autoriserait le pays importateur à taxer d'un droit de douane punitif le produit fabriqué au mépris de l'environnement. Mais pour éviter que cette sanction des riches ne pénalise les pauvres, la taxe punitive, transformée en taxe correctrice, serait restituée au pays exportateur. Pour financer, par exemple, la construction d'une station d'épuration.

Cette idée vaut mieux qu'un pavé lancé contre les flics genevois.

AT